

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	97 (1999)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Un accompagnement personnalisé
<b>Autor:</b>	Corbaz
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-951338">https://doi.org/10.5169/seals-951338</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ► Un accompagnement personnalisé

**Au CHUV à Lausanne, une équipe interdisciplinaire se charge, depuis environ une année, d'accompagner les femmes et les couples touchés par un deuil périnatal. Mme Laurence Corbaz, sage-femme en salle d'accouplement et responsable de ce projet, a bien voulu se prêter au jeu des questions-réponses.**

## Quelle prise en charge offrez-vous?

Une fois le diagnostic d'une mort *in utero* posé, nous proposons aux femmes de rentrer chez elles, de partager leur peine avec leur mari et de rassembler quelques affaires avant de revenir pour le déclenchement de l'accouplement. Certaines reviennent rapidement, d'autres préfèrent le faire seulement un à deux jours plus tard. Lorsqu'elles reviennent, on propose une péridurale, à blanc tout d'abord, puis on déclenche l'accouplement. Pendant tout le travail, le mari ou toute autre personne, peut rester auprès d'elles. Et une sage-femme de l'équipe reste à disposition pendant tout ce temps, si possible sans avoir d'autre tâche à accomplir. Cela permet vraiment un suivi et un accompagnement personnalisé, une écoute de qualité.

## Et ensuite?

Une fois le bébé né, nous proposons toujours aux couples de le voir. Mais s'ils refusent, nous n'insistons pas. On indique son sexe (si tel est le désir des parents) et on les encourage à lui donner un prénom, même si l'enfant est âgé de moins de 24 semaines de gestation: le processus de deuil se fait mieux ainsi. Nous faisons toujours des photos

de l'enfant qui, si les parents n'en veulent pas, resteront dans le dossier et seront à disposition, plus tard, si et lorsque le besoin s'en fera sentir. Nous pouvons aussi faire une empreinte du pied de l'enfant, qui constituera un souvenir précieux par la suite. Nous proposons un accompagnement par une assistante sociale, un psychologue et/ou un aumônier. Les enfants aînés de la famille peuvent aussi être vus par une pédopsychiatre, cas échéant. Nous encourageons ensuite les parents à reprendre le corps de leur enfant et à l'enterrer ou l'incinérer, selon leurs propres croyances.

## Et qu'en est-il des enfants morts avant 24 semaines de gestation?

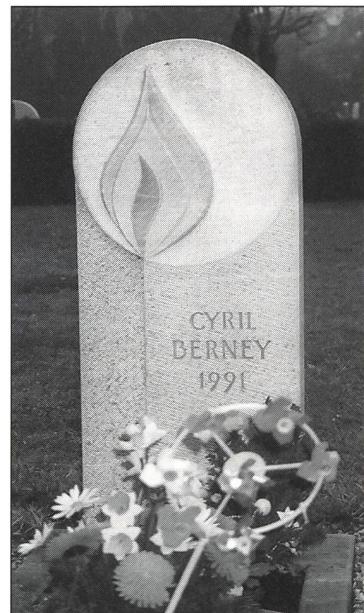
Pour ces bébés, qui n'ont pas officiellement droit de recevoir un prénom, la ville de Lausanne a mis à disposition dans un premier temps un jardin du souvenir où leurs cendres étaient déposées, de manière anonyme. Depuis le mois d'avril, ces enfants sont enterrés dans des tombes individuelles, portant un numéro. Ainsi les parents peuvent retrouver leur enfant, plusieurs mois après, même s'ils n'avaient pas émis le désir, sur le moment, d'enterrer eux-mêmes leur enfant.

Si les parents ne veulent pas voir l'enfant ou ne veulent pas l'enterrer, nous le gardons toujours un certain temps, entre deux à trois jours et une semaine. Il est ainsi toujours possible aux parents de changer d'avis: leur décision ne doit pas être précipitée.

## Quel suivi offrez-vous aux femmes après?

Elles restent environ 24 heures à l'hôpital, selon leur désir. Nous les mettons alors dans une chambre individuelle, soit en privé, soit en prénatal, pour leur permettre d'avoir des visites

et de laisser libre cours à leur peine. Pédopsychiatres, planning familial, assistantes sociales et aumôniers sont à leur disposition. A leur sortie, le service social du CHUV est à leur disposition pour les guider par exemple vers un



groupe d'entraide si elles en expriment le désir. Notre porte reste par la suite toujours ouverte.

## Avez-vous suivi une formation spéciale?

Non. Nous sommes allés à Lille, au nord de la France, au CHU Jeanne de Flandres, voir ce qui s'y faisait et nous nous sommes inspirés de cette démarche. Nous avons régulièrement des rencontres de partage, avec un aumônier et un psychologue, qui nous permettent de nous décharger et de partager nos émotions avec les autres. C'est vraiment un projet interdisciplinaire. ▶

*Mme Corbaz, un grand merci pour avoir répondu avec patience à nos questions!*